



Association "Agir pour Marsannay"
Jean-Claude VEZOLE
36, avenue Gaston Roupnel
21160 Marsannay-la-Côte

Marsannay, le 3 janvier 2009

06 81 21 05 48

à

Monsieur le Maire
de Marsannay-la-Côte

N/Réf 2008-P6

Objet : votre courrier AR du 29-12-08

Monsieur le Maire,

Votre courrier référencé ci-dessus a retenu toute notre attention, mais nous sommes très choqués de nous retrouver en position d'accusés, alors que c'est notre association qui a été victime d'un grave préjudice lors de l'AG du Comité des fêtes et que l'article de notre blog ne fait que décrire ce qui s'est passé.

Nous sommes d'ailleurs très surpris que les membres du Comité des Fêtes se sentent « atteints dans leur intégrité », puisque, d'une certaine façon, eux aussi ont été victimes d'une mauvaise information sur notre association. Comment expliquer autrement que notre candidature ait été rejetée sans aucune question ni explication ? Ce résultat laisserait à penser que notre association est indigne ou douteuse, ce qui nous porte gravement atteinte. Nous comptons donc vivement sur votre responsabilité de Président du CDF (veuillez excuser notre erreur, elle vient de votre guide de rentrée où M. Soler est nommé comme le président en titre) pour rétablir la vérité et témoigner de l'honnêteté de notre association et de ses buts.

En vous remerciant à l'avance de votre compréhension et de votre soutien, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Le président